

TRIBUNE

L'autonomie territoriale comme thérapie démocratique

La démocratie française, chacun en convient, est malade. Abstention grimpante et constante chez un certain nombre de nos concitoyens, les « PRAF » décrit par Brice Teinturier dès 2017 dans « plus rien à faire, plus rien à foutre. » Votes contestataires, anti-système, ancrage électoral des extrêmes et des populistes. Crise des gilets jaunes. Autant de symptômes d'un malaise profond, d'une crise de la démocratie, ce « pire des régimes à l'exception de tous les autres » selon Churchill au chevet duquel se trouvent politologues, sociologues, journalistes, observateurs et acteurs de la vie politique. Les causes sont sans aucun doute multiples et les responsabilités partagées.

Mais il est remarquable de constater que si nos concitoyens se détournent de la politique nationale et que le niveau record de défiance touche les responsables politiques nationaux, ils conservent en revanche leur attachement aux élus territoriaux moins soupçonnés de ne pas poursuivre l'intérêt général et considérés comme plus ancrés dans la vie quotidienne des gens.

De même, en dépit de la relative complexité des institutions locales et des compétences respectives de chacune, les Français donnent crédit à l'efficacité de l'action publique locale.

La crise de la Covid-19 a illustré ce sentiment mué en réalité concrète lorsque les élus locaux distribuaient des masques à leurs concitoyens quand une ministre porte parole du gouvernement affirmait péremptoire que le masque ne servait à rien.

La crise des gilets jaunes a également marqué cette réalité territoriale avec la compilation par les communes et les maires des doléances de citoyens avides de reconnaissance et de prise en compte de la souffrance du monde rural et du monde du travail, doléances vite oubliées par le pouvoir présidentiel.

Face à cette perte de sens démocratique, perte de confiance dans le collectif, dans l'action politique, face au sentiment ou à la réalité que le pouvoir de décider de l'avenir des Français se trouve plus à Bruxelles qu'à l'Elysée, plus qu'un rempart, les territoires de la République, dans leur diversité sont une chance pour celle-ci.

Cette chance peut être saisie pour autant que l'autonomie des territoires de la République qu'ils soient métropolitains, insulaires ou ultramarins soit affirmée et garantie.

Autonomie de gestion tout d'abord.

Il faut que l'Etat desserre l'étau qu'il maintient en termes financier, juridique, de contrôle sur les collectivités locales. Nous avons déjà eu l'occasion, à travers le Manifeste pour les libertés locales de plaider pour la fin du contrôle de légalité de la Préfecture au profit du contrôle de la juridiction administrative dont c'est la fonction de dire le droit, du contrôle financier au profit de la juridiction financière (chambres régionales des comptes et Cour des comptes) dont c'est également la mission de dire le droit.

Il faut également que les collectivités territoriales qu'elle que soit leur strate puissent avoir la maîtrise totale de leur action publique. L'intervention financière de l'Etat devra donc se traduire par une dotation unique à l'habitant pondérée des particularités locales (extrême ruralité, insularité, territoires ultramarins, zones de montagne ou enclavées par exemple)

La clause de compétence générale devra être rétablie au bénéfice de tous les niveaux de collectivité et le principe de subsidiarité promu : tout ce qui peut être réalisé par le niveau le plus local doit être encouragé.

L'Etat se recentrera et se concentrera sur le régional.

Autonomie institutionnelle ensuite.

La spécificité des situations territoriales n'est plus à démontrer . Les questions de santé publiques ne sont pas identiques selon que l'on se trouve à Lille, à Marseille ou à Fort de France. Il en est de même des situations économiques et sociales des populations avec par exemple la question de la cherté de la vie dans les Outre-mer sans commune mesure avec le coût de la vie dans l'agglomération lyonnaise.

L'organisation territoriale de la République par son uniformisme, sa rigidité et la faiblesse de la confiance de l'Etat et souvent des ses représentants envers les institutions locales ne permet pas aujourd'hui la prise en compte et le règlement de ses spécificités territoriales.

Cela crée des frustrations , un sentiment d'abandon dans les territoires ruraux et un ressentiment des territoires ultramarins envers la métropole.

Il convient donc que la République et la Constitution reconnaissent et garantissent les particularismes , la diversité territoriale qui pourra être traduite par une organisation territoriale spécifique décidée au niveau local et validée par le juge constitutionnel au besoin.

Autonomie culturelle enfin.

On décrit souvent la France et nos concitoyens en perte de repères et d'identité. Les identitaires voient une France qui n'a d'ailleurs jamais existé repliée sur on ne sait quelle pureté là où les mondialistes la voie déçimée à tous les vents.

L'identité française est un creuset de cultures , un métissage des histoires personnelles et territoriales. L'identité nationale ne peut se vivre pleinement sans la richesse des identités locales, des traditions provinciales, des langues régionales, de ces identités rhizomes chères à l'écrivain français né en Martinique Édouard Glissant.

Le vivre ensemble est un état de conscience et de volonté . Il est une addition et ne peut être une soustraction ou pire une division.

Pour restaurer la fierté française , il est une évidence qu'il faut encourager les fiertés locales et reconnaître dans la constitution les spécificités territoriales dans leur diversité , les langues et traditions régionales ainsi que les peuples qui composent à part entière le peuple français. Nous y gagnerons en cohésion nationale et notre démocratie en modernité et en vitalité retrouvée.

Pascal BRINDEAU, président de Territoires & République, ancien député

Bertrand PANCHER, président de UTILES, ancien député et président du groupe LIOT

Michel ZUMKELLER, président de La Nouvelle Voie, député honoraire

Jean-Félix ACQUAVIVA, conseiller exécutif de Corse, ancien député

Philippe PETIT, président de l'UDEM Union des démocrates et écologistes de Martinique